Copie de https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35083, enregistrée le 1er novembre 2026

MaPrimeRénov' (MPR)

Vérifié le 01 septembre 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Soyez vigilants en cas de démarchage par mail, téléphone ou courrier

Le service public n'effectue jamais de démarchage commercial. Pour vos démarches de travaux de rénovation énergétique, adressez-vous en priorité à France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat.

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de l'aide ***MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (Parcours accompagné)***ou l'aide ***MaPrimeRénov' pour des travaux ciblés (Parcours par geste ou Mono-geste)*** . Cette aide est versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Nous faisons le point sur la réglementation.

Attention

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ne s'applique **pas** en **outre-mer**.

Rénovation d'ampleur | Parcours par geste

Copie de https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35083, enregistrée le 1er novembre 2026

Tout déplier

- Quels travaux sont concernés par MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ?
- Quelles sont les conditions pour bénéficier de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ?
- Quel est le montant de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ?
- Quelle est la démarche pour bénéficier de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ?
- Peut-on cumuler MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur avec d'autres aides ?
- Peut-on demander une nouvelle aide MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur ?

MaPrimeRénov' : demande de prime (Anah)

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

Trouver un interlocuteur

Textes de loi et références

Services en ligne et formulaires

Voir aussi

Fiches pratiques par événement de vie



J'achète un logement

Voir toutes les situations

Cette page vous a-t-elle été utile ?

1 Pas du tout
2 Un peu
3 Moyen
4 Beaucoup
5 Parfait !

Recevoir la lettre de Service Public

Abonnement hebdomadaire gratuit

S'abonner

Lire la dernière lettre | Voir toutes les lettres

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Fiches pratiques par thèmes

- Papiers - Citoyenneté - Élections
- Famille - Scolarité
- Social - Santé
- Travail - Formation
- Logement
- Transports - Mobilité
- Argent - Impôts - Consommation
- Justice
- Étranger - Europe
- Loisirs - Sports - Culture
- Associations, fondations et fonds de dotation

Démarches et outils

- Démarches en ligne
- Formulaires administratifs (cerfas)
- Simulateurs
- Modèles de lettres
- Outils de recherche
- Allo Service Public
- Annuaire de l'administration

Nous connaître

- Chiffres
- Mise à disposition des données
- Missions et valeurs
- Aide
- Vous êtes une administration ?
- Vous êtes journaliste ?
- Contacter Service Public

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

legifrance.gouv.fr **info.gouv.fr** **data.gouv.fr**

Nos partenaires

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0